

# Coordination des conseils de quartier

## Réunion du 12 décembre 2013

**Présents conseils de quartier** : 1 personne (*Villiers Barbusse*); 2 personnes (*Solidarité Carnot*); 2 personnes (*Jean Moulin Beaumonts*); 1 personne (*Centre ville*); 1 personne (*Branly Boissière*); 1 personne (*Paul Signac Murs à Pêches*).

**Présents Ville** : Patrick PETITJEAN (*conseiller municipal délégué à la démocratie locale et à la vie associative*); Sylvie BASTE-DESHAYES (*responsable mission citoyenneté*).

**Excusés** : 1 personne (*La Noue Clos français*); 1 personne (*Bas Montreuil Bobillot*); 1 personne (*Ramenas Léo Lagrange*).

*La séance est ouverte à 20 heures 50 en présence de dix participants représentant six quartiers. Trois participants sont excusés.*

### **I. Validation du nouveau fonctionnement de la Coordination**

L'article 10 du protocole de fonctionnement des conseils de quartier précise désormais que « *le fonctionnement de la coordination des conseils de quartier est détaillé dans l'annexe I du protocole de fonctionnement des conseils de quartier* ». En outre, les deux mentions suivantes sont supprimées : « *Ce collectif est ouvert à l'ensemble des membres de tous les conseils de quartier, sur la base du volontariat* » et « *Elle se réunit tous les mois* ». Ces modifications sont validées par la CCQ.

L'annexe I du protocole, relative au fonctionnement de la coordination des conseils de quartier est validée sous réserve d'une modification apportée en séance (« *1h30 consacrée au thème général* »).

Par ailleurs, il est rappelé que chaque réunion sera organisée par un ou deux collectifs d'animation de conseil de quartier, qui auront la possibilité d'élargir la participation à d'autres membres de leurs collectifs respectifs. Ce fonctionnement sera expérimenté durant un an. A l'issue de cette période, un bilan sera dressé et s'il apparaît que les participants sont trop nombreux, il sera demandé aux collectifs d'animation des conseils de quartier de limiter le nombre d'invitations.

Un participant demande si les comptes rendus de CCQ sont diffusés aux habitants.

Plusieurs participants répondent qu'ils les transmettent à leur collectif d'animation, qui décide ou non de les inscrire à l'ordre du jour des réunions de leur conseil de quartier en fonction des sujets traités.

Sylvie Baste ajoute que les comptes rendus sont en ligne sur le site de la Ville. Elle propose la phrase suivante : « *la CCQ s'efforce de communiquer sur ses activités a minima en direction des collectifs d'animation de conseil de quartier, qui décident de la diffusion aux habitants* ». La phrase « *les membres des conseils de quartier présents aux réunions de la*

*CCQ rendent compte de celles-ci aux habitants du quartier lors des réunions de leur conseil de quartier* » est supprimée. La CCQ valide ces modifications.

Par ailleurs, Sylvie Baste observe que le protocole fixe un cadre général de fonctionnement afin de donner une nouvelle impulsion et davantage de visibilité aux conseils de quartier. Certaines notions pourront ensuite être précisées au fil de l'eau comme il l'a été prévu lors de son élaboration. La présente étape de modification entre d'ailleurs dans ce processus. En outre, une communication restera à imaginer pour informer les habitants sur le rôle de la CCQ.

Un participant demande si la CCQ pourrait ouvrir un blog.

Sylvie Baste répond qu'il existe déjà, sur le portail des blogs des conseils de quartiers de la Ville et précise que l'ajout des mentions légales qui se fera prochainement ouvrira la possibilité aux conseils de quartier qui le souhaitent de s'approprier leur espace. Actuellement, un conseil de quartier le teste. Des initiations pour apprendre à utiliser l'interface de gestion des contenus pourront être organisées à la demande.

## **II. Préparation de la réunion du 15 janvier 2014**

Les participants retiennent le thème de l'offre de la Ville pour les 15-25 ans :

- Quels dispositifs sont proposés aux jeunes de notre Ville (35 heures de bénévolat contre une participation financière au permis de conduire à hauteur de 500 euros, etc.) ?
- Comment les intégrer dans les conseils de quartier ?
- Comment les impliquer dans la vie citoyenne (associations) ?
- Quels problèmes et quelles solutions concernant l'appropriation des espaces publics par les jeunes ?

La CCQ se rapprochera du service Jeunesse, du Forum des jeunes, des jeunes sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets Cap sur le Monde, des organisateurs de « Prenons la place », du café La pêche et de l'Antenne.

La CCQ se tiendra dans la Maison de quartier Gérard Rinçon, 30 rue Ernest Savard (bus 322 ou 115). La réunion sera organisée par les collectifs d'animation des conseils de quartier Paul Signac Murs à Pêches et Villiers Barbusse.

## **III. Parole aux quartiers**

Un participant demande si le dispositif de l'enveloppe participative est maintenu durant la campagne électorale.

Patrick Petitjean acquiesce. Sylvie Baste ajoute que les projets d'un montant inférieur à 4 000 euros ne nécessitent pas la réunion du Conseil du budget participatif.

\*\*\*\*\*

Une participante indique que 200 questionnaires ont été remplis par les habitants concernant l'aménagement de la place Carnot. En revanche, les habitants n'ont jamais rencontré le cabinet d'architectes et aucun élu n'était disponible pour la réunion de concertation. Par ailleurs, le lieu envisagé pour l'installation des PAV est problématique à plusieurs égards (en face d'un restaurant, mais aussi d'un immeuble d'habitation et d'un cabinet paramédical qui reçoit des personnes à mobilité réduite, notamment).

Malheureusement, la concertation est à géométrie variable suivant les projets. A cet égard, il serait intéressant que la CCQ de mars traite de « la concertation vue par les habitants ».

\*\*\*\*\*

Un marché artisanal se tiendra samedi 14 décembre boulevard Barbusse.

\*\*\*\*\*

Les participants regrettent qu'il y ait de moins en moins de distributeurs automatiques de billets.

\*\*\*\*\*

Un participant regrette qu'un mur ait été construit dans un hall d'immeuble de la place rouge et en face du cimetière par l'OPHLM pour limiter les regroupements de jeunes la nuit, sans concertation avec les habitants. Sans compter que la rampe d'accès a été supprimée.

Une participante suggère de contacter l'association Lea, d'aide à la parentalité.

Une autre participante propose d'étendre les horaires des Antennes jeunesse, jusqu'à 20 heures.

*La séance est levée à 22 heures 40.*